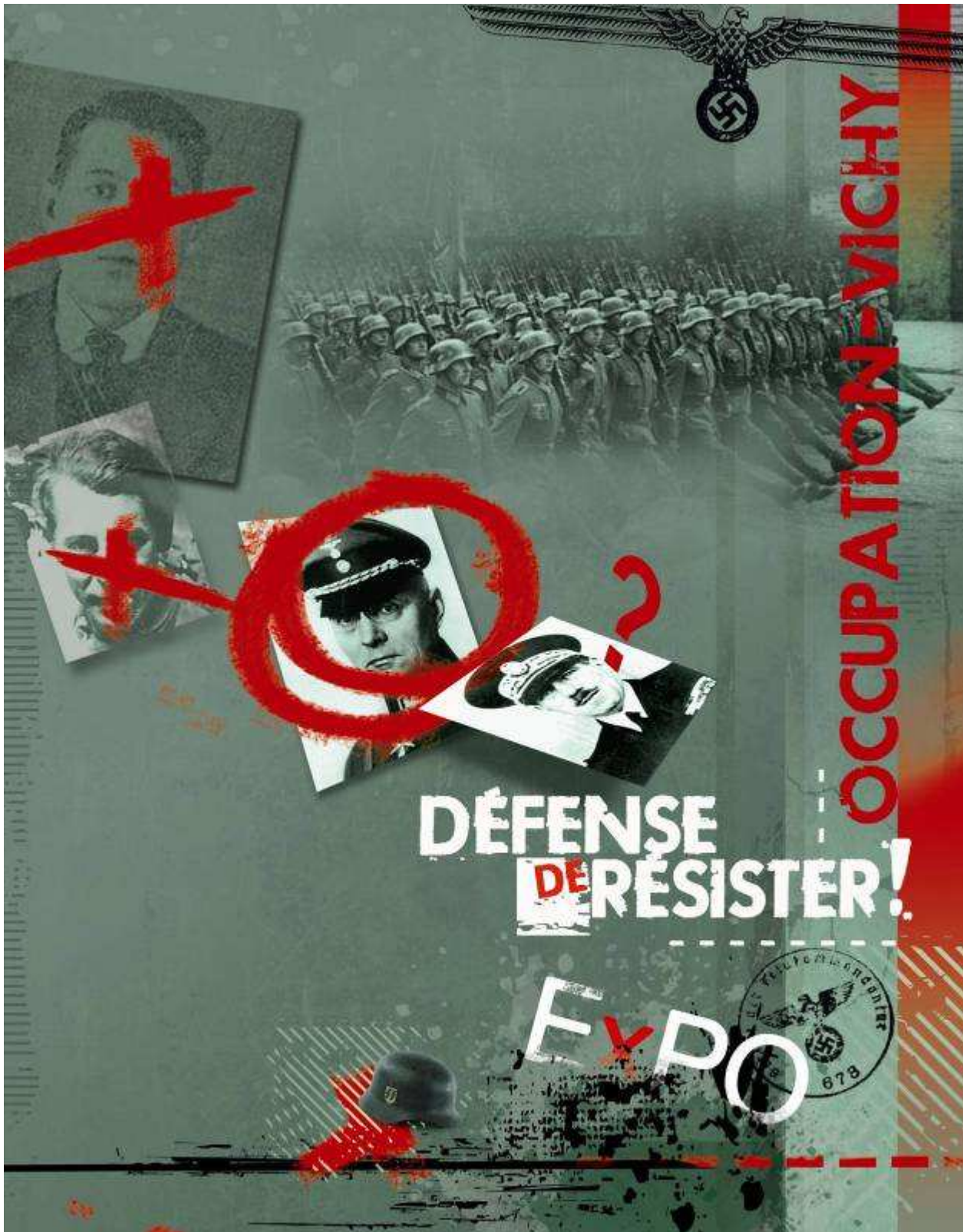


# Guide de visite de l'exposition



## **En guise d'introduction**

En lien avec le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation 2010-2011, l'exposition proposée par le Musée de la Résistance de Bondues présente une synthèse, non exhaustive, de **la répression de la Résistance**. L'accent a été mis presque exclusivement sur la région Nord-Pas-de-Calais qui offre un exemple saisissant de la férocité de cette répression. Le lieu-même de l'exposition, le Fort de Bondues, où 68 résistants ont été fusillés de mars 1943 à mai 1944, témoigne de la violence répressive de l'occupant allemand.

En effet, la répression de la Résistance est bien l'œuvre de l'occupant allemand. Mais elle est aussi celle du régime de Vichy, qui a assisté et relayé l'action des nazis. La répression engagée par l'Etat français contre la Résistance ne doit donc pas être minorée, même si elle ne poursuit pas nécessairement les mêmes objectifs que l'Allemagne nazie.

Ce guide de visite de l'exposition reprend chacun des douze panneaux de l'exposition. Chaque panneau fait l'objet d'une présentation succincte, suivie de trois ou quatre documents qui en éclairent quelques passages. Certains termes sont accompagnés d'un astérisque et sont ainsi définis à la fin du livret, où vous trouverez également une bibliographie sur le thème de l'exposition.

Overheidscommissaris (V) 60  
1/Overheidscommissaris

## AVIS

Ont été condamnés à mort par jugement du Tribunal militaire pour avoir favorisé l'ennemi et pour possession d'armes prohibées les sujets suivants :

- 1) LISFRANG, Paul, de Marquembœuf.
- 2) D'HALLENDRE, Eugène, de La Madeleine.
- 3) TORQUE, Adolphe, de Marquembœuf.
- 4) BARDY, Pierre, de Denain.

Tous les condamnés appartenant à une organisation qui avait pour but de peupler, le cas échéant, la révolution contre le pouvoir légitime du pays. A cet effet, ils s'occupaient de procurer et de distribuer des armes à la population. En dehors de cela, ils favorisaient le fait d'espionner l'ennemi. Au moment de leur arrestation ils étaient porteurs d'armes à feu et l'existence des armoires cachées à plusieurs reprises.

Chacun de ces actes est punissable de la peine de mort.

Signé : BERTHIAU  
Généralissime  
Lille, le 3 février 1944.



## BEKANTMACHUNG

Ausrichtungen unverantwortlicher Elemente, die sich in meinem Befehlssbereich in letzter Zeit ereignen haben, veranlassen mich, die Bevölkerung in ihrem eigenen Interesse vor weiteren Unvorsichtigkeiten nochmals mit allem Nachdruck zu warnen. Ich war gezwungen vorzuerklären, dass nunmehr die **Todesstrafe** grundsätzlich in allen Fällen unabweichend angewandt wird, in denen das Gesetz die Vorsicht.

Dies gilt vor allem bei **unbefugtem Waffenbesitz, Spionage und Sabotage** sowie bei **Gewalttaten jeder Art** gegen die deutsche Wehrmacht und ihre Angehörigen.

Die Militärbehörden in Belgien sind hierdurch beauftragt, dass **VON FALKENHAUSEN** General der Infanterie.

## AVIS

Les actes criminels commis par des éléments sans conscience et qui se sont produits récemment dans mon secteur de commandement, m'obligent à mettre encore une fois la population très sérieusement en garde et ce dans son propre intérêt, contre tous autres actes irréfléchis. J'ai été obligé d'ordonner que désormais **la peine de mort** soit toujours et invariablement prononcée dans tous les cas où elle est prévue par les lois.

Ceci concerne surtout **la détention illégale d'armes, les actes d'espionnage et de sabotage, ainsi que les actes de violence de toute nature** commis contre l'Armée Allemande et ses membres.

Le Commandant Militaire pour la Région de Nord-Pas de Calais est **VON FALKENHAUSEN** General der Infanterie.





## 1. Zone rattachée...

### *une situation particulière*

Sous l'Occupation, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais connaissent un statut singulier : ils constituent la « **zone rattachée** », c'est-à-dire qu'ils sont placés **sous la tutelle du commandement allemand de Belgique. DOC 1**

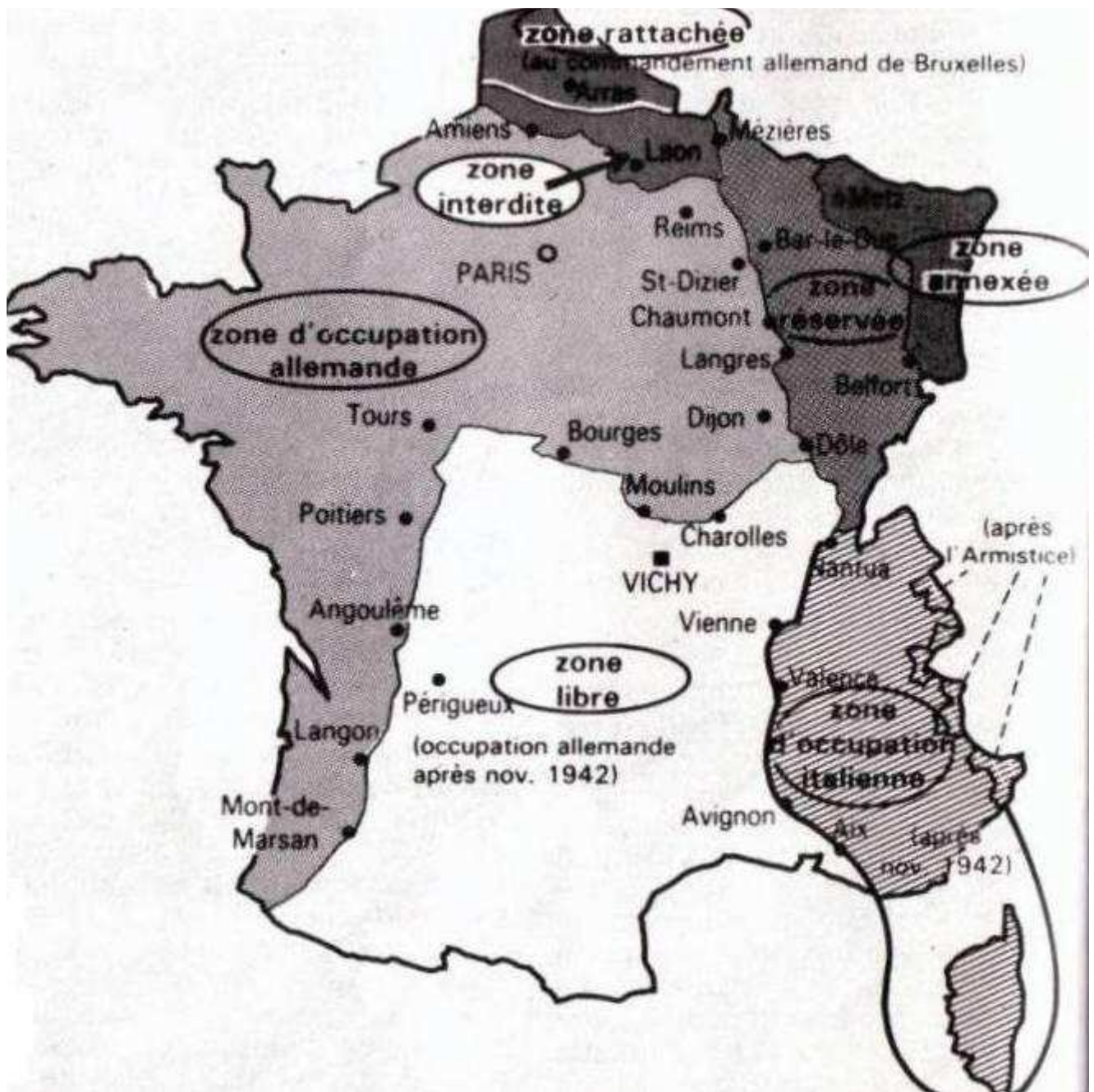
Cette décision, prise par Hitler en personne en juin 1940, se fonde notamment sur l'idée, partagée par un grand nombre d'Allemands, que le Nord de la France est une « marche germanique\* ». Le **risque d'une annexion de la région** apparaît ainsi comme réel, au moins jusque 1942-1943.

Le rattachement de la région Nord-Pas-de-Calais est dénoncé par le gouvernement de Vichy, qui, pendant les premiers mois, est très mal renseigné sur ce qui s'y passe. Ses protestations sont ignorées par l'occupant, ce qui montre **l'impuissance de Vichy** et accentue le **sentiment d'isolement** de la région.

C'est le **général Von Falkenhausen** qui dirige, jusqu'en juillet 1944, le commandement militaire (Militärbefehlshaber ou MBH\*) de la Belgique et du Nord de la France. **DOC 2**

Le MBH est relayé, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, par **l'OFK\* 670 de Lille**. L'Oberfeldkommandatur 670 de Lille est placée, de juillet 1940 à novembre 1942, sous l'autorité du **général Karl Niehoff**. Celui-ci détient tous les pouvoirs et impose à la région un **régime d'exception particulièrement brutal. DOC 3**

L'occupant s'appuie sur l'administration française de la région, qui est placée sous haute surveillance. Il tend ainsi à considérer les agents des services publics comme les siens. **Fernand Carles**, nommé préfet du Nord en 1936, est maintenu. Il est même nommé préfet régional en avril 1941. **DOC 4**



**DOC 1**

La convention d'armistice ne connaît que deux zones : la zone occupée par les forces du vainqueur et l'autre zone laissée en dehors de l'occupation (zone dite libre ou zone « nono »). Les deux zones sont séparées par une ligne de démarcation qui part des Pyrénées, remonte en direction du nord-est jusque vers Tours, s'infléchit vers l'est et vient s'appuyer sur la frontière suisse au sud du Jura.

Mais les initiatives de l'occupant ont porté à sept ou huit les fractions du territoire national, séparées les unes des autres par des frontières encore plus difficiles à franchir que la ligne de démarcation.

## DOC 2



### **Le général Alexander Von Falkenhausen**

Coll. Musée Royal de l'Armée

Nommé en juin 1940 commandant militaire de la Belgique et du Nord de la France, il se montre très rigoureux pour la population française. Impliqué dans l'attentat contre Hitler en juillet 1944, il est déporté dans le camp de Buchenwald, puis celui de Dachau, dont il sort vivant.

Condamné par un tribunal belge en 1951 à douze ans de travaux forcés, il est libéré après trois années de détention.

## DOC 3



### **Le général Karl Niehoff**

Coll. La Coupole

De juillet 1940 à novembre 1942, il est le chef de l'OFK\* 670 de Lille. Il exerce sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais une action très brutale. En novembre 1942, il est placé à la tête de la zone sud de la France, celle de Vichy, après son occupation par la Wehrmacht.



PRÉFECTURES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

# APPEL A LA POPULATION

Deux Soldats de l'Armée Allemande ont été, dans la nuit du 24 au 25 Août, trouvés blessés mortellement par arme à feu, dans la région de Marquette.

Dans celle du 25 au 26 Août, deux Officiers ont été lâchement abattus dans une rue de Lille.

Les Autorités Occupantes ont pris, sur le champ, les mesures imposées par les circonstances, mesures dont la gravité ne saurait échapper à quiconque.

Au cours d'une Conférence tenue à l'Oberfeldkommandantur, M. le Generalleutnant NIEHOFF, en termes aussi nets que catégoriques, nous a informés des décisions arrêtées par lui.

Il a souligné que si les Autorités d'Occupation avaient fait preuve, jusqu'ici, de patience, elles étaient, désormais, résolues à sévir avec une extrême rigueur en cas de renouvellement de pareils attentats.

Vous savez déjà par les affiches qui viennent d'être placardées dans les deux départements, que les Otages, à l'arrestation desquels il a été procédé, répondront désormais de la vie des Membres de l'Armée Allemande.

Il est de notre devoir strict d'appeler toute votre attention sur ces décisions qui seraient – le cas échéant – impitoyablement exécutées.

A vous même d'être vigilants et d'assurer votre propre sécurité.

La vie des Otages est entre vos mains.

Il faut en finir avec une agitation intolérable qui trouble les esprits et peut, malheureusement, inciter des inconscients à commettre des actes générateurs de représailles contre la collectivité.

Le Gouvernement est résolu, de son côté, à mettre un terme à l'action nocive d'éléments qui, clandestinement et sous le couvert de patriotisme, ne tendent qu'à créer le désordre et à multiplier les difficultés de l'heure.

A vous de comprendre que des tentatives de troubles, des désordres passagers, des actes de sabotage et même des crimes ne sauraient avoir une influence déterminante sur le développement des événements et leur issue.

La population doit en conséquence, s'abstenir de toute démonstration de quelque nature qu'elle soit, elle doit se défendre de toute complicité.

Elle ne saurait cependant, par sa passivité, paraître approuver des actes qui ne sont pas français parce que lâches.

Elle doit, plus que jamais, faire preuve de sagesse et de pondération.

Elle doit, elle-même, se protéger et maintenir la tranquillité publique, en déjouant toutes les manœuvres et toutes les tentatives dont le seul but est de favoriser une agitation criminelle, d'engendrer la souffrance et de soulever le mécontentement général.

Connaissant votre esprit de compréhension, sûrs de votre patriotisme, nous ne doutons pas que notre appel à votre solide raison sera entendu.

Nous vous faisons confiance.

Le Préfet du Nord :

**Fernand CARLES**

28 Août 1941.

Le Préfet du Pas-de-Calais :

**Amédée BUSSIÈRE**

## DOC 4

Les autorités administratives françaises et les autorités militaires allemandes ont les mêmes objectifs : le maintien de l'ordre et la sécurité des troupes. Coll. Musée de la Résistance de Bondues

## 2. Une société sous contrainte

Pour les populations du Nord-Pas-de-Calais, **l'occupation allemande, c'est la guerre en continu**. De 1940 à 1944, la région est une zone de guerre. Elle représente pour les bombardiers alliés une cible privilégiée. 50 % des bombes larguées sur le territoire français pendant l'Occupation touchent la zone rattachée. **DOC 5**

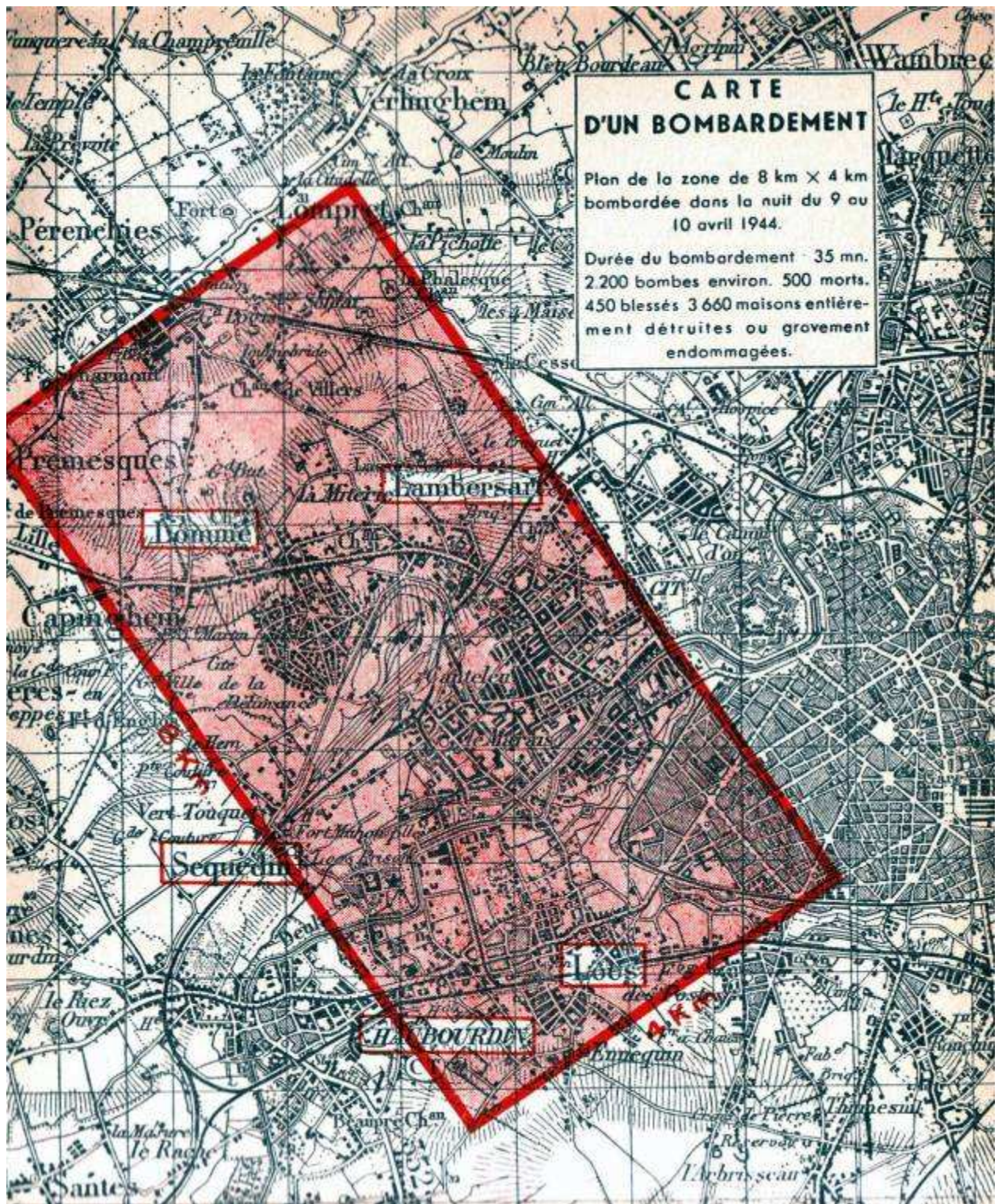
**La présence allemande dans la région est massive**. Elle est étouffante dans la zone côtière, classée « zone rouge » (et soumise à un régime spécial), ainsi que dans les grandes agglomérations, comme Lille. **DOC 6** L'occupant procède à une **série de réquisitions** qui perturbent la vie quotidienne des nordistes : logements, voitures, chevaux, draps... L'idée que « les Boches prennent tout » prévaut.

La Propagandastaffel\* de Lille tente de contrôler les esprits. Les journaux comme le *Réveil du Nord* sont contrôlés. Le journal *le Grand Echo* est pris en main par Charles Tardieu, le plus célèbre collaborateur de la région.

**Les mesures coercitives vis-à-vis des civils se multiplient**. Les prises d'otages par l'occupant commencent dès le mois de mai 1940. Les otages sont d'abord choisis parmi les notables. À partir de 1941, après les premiers attentats et sabotages, ils sont choisis parmi les communistes. **DOC 7**

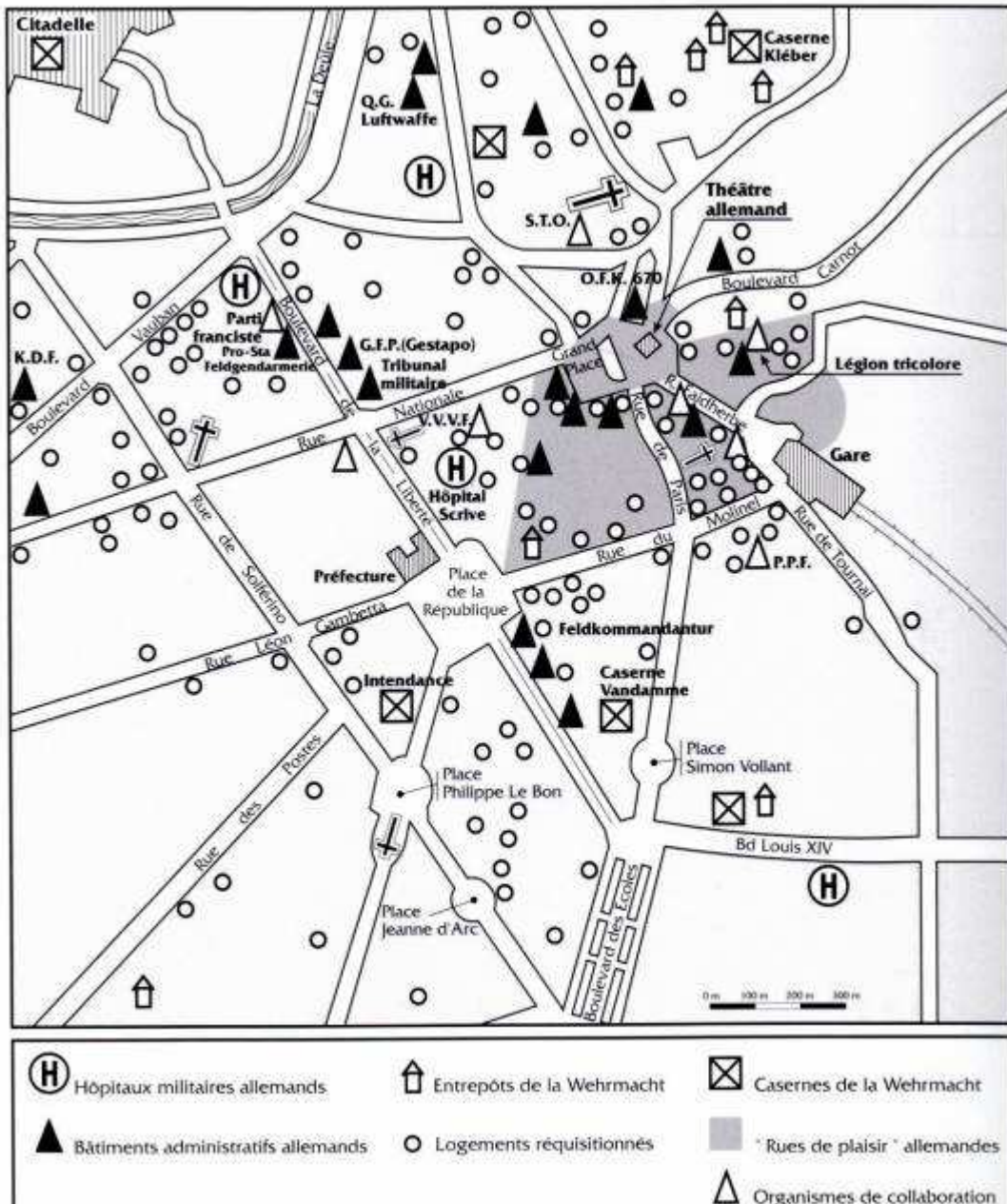
Des réquisitions de main-d'œuvre ont lieu également dès 1940. Elles créent un véritable régime d'exception : des mineurs sont ainsi envoyés dans la Ruhr ; en novembre 1940, 300 jeunes sont raflés à Lille, Roubaix et Tourcoing. Au total, la région fournit 22 millions de semaines de travail forcé entre 1940 et 1944, soit le quart des prélèvements de main-d'œuvre en France.





**DOC 5** Extrait de l'ouvrage du chanoine DESTREZ, *Tragédie en Flandres*, 1953





## DOC 6

Pendant toute l'Occupation, la présence allemande est considérable. Lille est la capitale administrative de la zone rattachée. Mais c'est aussi une plaque tournante pour les permissionnaires de toute la région.

Extrait de l'ouvrage d'Etienne DEJONGHE et Yves LE MANER, *Le Nord-Pas de Calais dans la main allemande*, Voix du Nord, 2000.



DOC 7

À partir de septembre 1941, les premières exécutions collectives d'otages commencent. Une grande partie de l'opinion est traumatisée par ces exécutions.  
Coll. Musée de la Résistance de Bondues



### 3. Les services allemands de répression

#### *Une organisation bien structurée*

Dès 1940, l'autorité militaire allemande met en place des services de répression, qui, très vite, se chargent de traquer et d'arrêter les opposants au régime nazi. Il s'agit essentiellement de la **Feldgendarmerie** et de la **GFP\*** (Geheime Feldpolizei).

Les Feldgendarmes, qui appartiennent donc à l'armée allemande, répriment le marché noir, les manifestations et participent aux arrestations de résistants. Ils se distinguent par les plaques de métal suspendus à leur cou. **DOC 8**

La GFP dépend aussi de la Wehrmacht. Ses agents, qui opèrent en général en civil, poursuivent les résistants et les communistes. La GFP devient essentiellement, à partir de 1941, le bras exécutif de l'Abwehr\*, qui est le grand service de renseignement de l'armée.

**Progressivement, le parti nazi et la SS phagocytent les structures de répression.** Le RSHA\*, énorme édifice SS chargé de la sécurité du Reich, dispose d'une antenne à Bruxelles dès juillet 1940. L'organisme principal du RSHA est la **Sipo-SD\***, **police de sûreté allemande**, souvent appelée « Gestapo\* » par les résistants, alors que la Gestapo est en fait un organe distinct au sein du RSHA.

L'antenne de la Sipo-SD dans la zone rattachée est installée à la Madeleine, où elle occupe un immeuble entier. **DOC 9 et 10**

C'est là que sont centralisées les enquêtes et que se pratiquent les tortures. Au début, les effectifs de la Sipo-SD sont peu nombreux. Ils se renforcent considérablement au fur et à mesure du développement de la résistance communiste. **DOC 11**



**DOC 8**

Les membres de la Feldgendarmerie de Tourcoing posent pour la photo.  
Coll. Archives Départementales du Nord – SRPJ 1874 W 347 Crimes de guerre



## DOC 9

### **Viktor Harnischfeger**

Coll. Dépôt central des archives de la Justice militaire Le Blanc (36)

Cet homme froid, qui aime les femmes et l'alcool, a été l'un des commandants de la Sipo-SD de La Madeleine. Il instaure l'utilisation de la torture dès son arrivée de Bruxelles en 1941. Il juge alors ses deux prédécesseurs faibles et trop empathiques vis-à-vis des détenus.



## DOC 10

### **Fritz Habener**

Coll. Dépôt central des archives de la Justice militaire Le Blanc (36)

Cet inspecteur de la Sipo-SD de La Madeleine est violent et rusé. Il n'hésite pas à utiliser la torture pour arriver à ses fins. Son rôle n'est que secondaire jusqu'à l'assassinat de son supérieur Kurt Kohl en décembre 1943. Habener prend alors la tête de la section chargée de la répression de la résistance gaulliste.



1910/42  
 an folgenden Fall bis zum 20.2.43  
 keine Gefährlichkeit bekannt  
 LILLE, den 20.1.43.

1. Eingeliefert am 20.1.43, Uhr 15  
 2. Kammer  
 3. Echtheit  
 4. Poststelle  
 5. Arzt  
 6. Abt. Ia vorgehen  
 7. Abteilungsführer Off. Führ.  
 8. S. A.

**EINLIEFERUNGSSCHEIN**

Name: D' H a l l u i n  
 Vorname: Jules Alfred Joseph  
 Geb. Datum und -ort: 14.5.11. Roubaix  
 Glaubensbekenntnis: kath. Nationalität: frz.  
 Beruf: Fabrikbesitzer  
 Wohnung: Roubaix, rue Vauban 87  
 Tag und Zeit der Festnahme: 20.1.43. 12 h  
 Von welcher Dienststelle eingeliefert: Sicherheitspolizei Lille  
 Name und Dienstgrad des Beamten: SS-Rottenführer Kohl

Bemerkungen: Einzelhaft: ja  
 Sprechverbot: ja  
 Briefverbot: ja

Haftgrund: Beihilfe zur Flucht illegaler Elemente.

SS-Hauptsturmführer  
 u. Kriminalrat

Lille 40, rue de Médecine. — Tél. 421.47.

DOC 11

Document d'arrestation de la Sipo-SD de La Madeleine  
 Coll. Bureau des archives des victimes des conflits contemporains

#### 4. « Mais que fait la police ? »

##### Une collaboration sans flottement jusque 1943

Incontestablement, **les services allemands de répression auraient été moins efficaces sans l'aide des services répressifs de Vichy**. Cette collaboration policière entre Allemands et Français est entière. Ce n'est qu'à partir de 1943 qu'une certaine méfiance apparaît et que l'OFK\* 670 commence à douter de la loyauté des forces de l'ordre françaises à l'égard de l'occupant.

La répression française est menée à la fois par les forces de police traditionnelles (**DOC 12**) et par les formations paramilitaires de Vichy (les GMR\* et la Milice\*). **Les GMR**, Groupes mobiles de réserve, sont chargés d'assurer le maintien de l'ordre. Ils participent avec zèle à la répression des résistants. Quant à **la Milice**, ce n'est que tardivement qu'elle fait son apparition dans la zone rattachée : elle reçoit l'agrément du MBH\* de Bruxelles en mars 1944. Même si elle ne dispose dans la région que d'effectifs assez limités, elle s'illustre dans l'arrestation de résistants qu'elle livre directement aux Allemands. À l'été 1944, elle rançonne aussi les trafiquants du marché noir et règle des comptes personnels. **DOC 13**

**Tous les policiers français n'ont pas participé à la répression des résistants.** Certains sont même entrés dans la Résistance. **DOC 14**

C'est le cas de Jules Noutour, gardien de la paix à Lille, qui est révoqué en 1940 parce qu'il refuse de prêter serment au maréchal Pétain. Militant socialiste et résistant actif dès l'été 1940, il s'occupe d'évasions et de renseignements. Il fonde avec le démocrate-chrétien Natalis Dumez le journal *la Voix du Nord*.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu de rechercher, très activement, le nommé DEBARGE, Charles dit " Bistouille ", né le 13 Février 1909 à Harnes (Pas-de-Calais), mineur, ancien conseiller municipal communiste d'Harnes, y demeurant, 44, rue Durazzo, auteur présumé, d'un attentat à main armée.

Signalement : taille 1m73, cheveux châtain-foncé, corpulence forte, teint mat, lobe de l'oreille gauche en forme de chou-fleur.

En cas de découverte, il conviendrait de le garder à vue et d'aviser d'urgence le service régional de Police Judiciaire, à Lille; et l'Inspection Générale des Services de Police Judiciaire - 2<sup>e</sup> Section, à Vichy.

Le CONSEILLER D'ETAT  
SECRETARE GENERAL pour la POLICE.  
J. RIVALLAND.

## DOC 12

La police judiciaire, qui dépend du gouvernement de Vichy, lutte contre les menées « antinationales » et la « subversion communiste ». Cet avis de recherche concerne Charles Debarge, cadre local du Parti communiste clandestin. Celui-ci est arrêté par les Allemands en août 1941, mais il parvient à s'échapper. Sa tête est mise à prix pour 100 000 francs. Grièvement blessé lors d'un échange de coups de feu avec la GFP\*, près de Lille, Charles Debarge meurt à la prison d'Arras le 23 septembre 1942, sans avoir repris connaissance.

Coll. Gauhéria





**DOC 13**

## **Joseph Darnand**

Joseph Darnand est le chef effectif de la Milice, créée en janvier 1943 par le gouvernement de Vichy.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues © A. Zucca



**DOC 14**

Affiche souvenir en hommage aux policiers résistants, dont Jules Noutour.  
Coll. Musée de la Résistance de Bondues

## 5. Une répression qui s'accroît ...

*... au fur et à mesure de l'occupation*

Incontestablement, **la répression de la Résistance par les autorités d'occupation et le régime de Vichy s'est durcie**, de 1940 à 1944. Un peu schématiquement, on peut distinguer trois phases dans le processus de répression.

La première année de l'Occupation (1940-1941) est marquée par une **répression judiciaire** : la procédure contre les actes commis par la Résistance est sévère mais elle se fait en respectant les apparences de la légalité (procès avec juge, avocat...). C'est le droit pénal allemand qui s'applique officiellement sur le territoire français occupé. Au regard de ce droit pénal allemand, le résistant n'est pas un combattant protégé par les conventions de La Haye\*, mais un franc-tireur\*, qui doit être jugé comme un criminel. **DOC 15**

La répression s'accroît à partir de **l'invasion allemande de l'URSS** (22 juin 1941) qui fait des communistes la cible principale, et de la **promulgation du décret Nuit et Brouillard\*** (7 décembre 1941). Ce décret met fin au respect de la procédure judiciaire puisque les suspects qui ne sont pas passibles d'une peine de mort immédiatement applicable peuvent être déportés en secret. Les peines encourues sont donc de plus en plus sévères. Vichy choisit de renforcer sa collaboration en participant pleinement à la répression, contre la Résistance communiste notamment. **DOC 16**

**À partir de la fin de l'année 1943, la répression se systématisait et devenait massive.** **DOC 17**

Joseph Darnand, le chef de la Milice, joue un rôle essentiel dans ce durcissement. La Milice opère ainsi dans la région à partir de mars 1944. Plus du tiers des exécutions dans la zone rattachée a lieu après le 6 juin 1944.





**DOC 15**

Avis bilingue signé par le commandant militaire de Bruxelles, von Falkenhausen (1<sup>er</sup> octobre 1941).

Coll. Musée de la Résistance de Bondues

Oberfeldkommandantur (V) 670  
L'Oberfeldkommandant

# AVIS

Ont été condamnés à mort par jugement du Tribunal militaire pour avoir favorisé l'ennemi et pour possession d'armes prohibées les sujets suivants :

- 1.) LISFRANC, Paul, de Marcq-en-Barœul.
- 2.) D'HALLENDRE, Eugène, de La Madeleine.
- 3.) TORGUE, Adolphe, de Marcq-en-Barœul.
- 4.) BERIOT, Pierre, de Denain.

Tous les condamnés appartenaient à une organisation qui avait pour but de préparer, le cas échéant, la révolution contre le pouvoir légitime du pays. A cet effet, ils s'occupaient de procurer et de distribuer des armes à la population. En dehors de cela, ils favorisaient la fuite d'aviateurs ennemis. Au moment de leur arrestation ils étaient porteurs d'armes à feu à l'encontre des ordonnances publiées à plusieurs reprises.

Chacun de ces actes est punissable de la peine de mort.

Signé : BERTRAM  
Generalleutnant

Lille, le 5 février 1944.

Avis de condamnation  
du groupe OCM\*  
d'Eugène D'Hallendre.  
Coll. Musée de la Résistance de  
Bondues



**Pierre Prévost**



**Henri Desaintfuscien**



**André Chevalier**

**DOC 17**

Pierre Prévost, Henri Desaintfuscien et André Chevalier font partie du groupe « Stade » du réseau de renseignement Alliance. Ils sont arrêtés entre septembre et décembre 1943 et fusillés au Fort de Bondues les 19 et 20 janvier 1944.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues



## 6. Dans la gueule du loup

### *Les méthodes d'arrestation*

Les résistants ou suspects sont d'abord l'objet d'une **surveillance** et d'un **fichage constants**. L'engagement résistant exige ainsi une grande vigilance face aux filatures. Quant aux **fiches constituées par les Renseignements généraux sur les militants communistes** avant même le début de l'Occupation, elles deviennent un vivier de renseignements pour la police allemande. **DOC 18**

La plupart des arrestations résultent de l'infiltration d'agents de l'**Abwehr\*** dans les groupes de la Résistance. Il est ainsi fréquent que des agents infiltrés se fassent passer pour des aviateurs alliés en détresse ou des agents des services secrets alliés. Raymonde Lemoine, dite Edith, se fait ainsi passer pour un agent de l'Intelligence Service\* et réussit à infiltrer des groupes de résistants. **DOC 19**

Elle a rendu possible l'arrestation d'Alexandre René Wallard qui lui a confié les plans d'un aérodrome et qui est fusillé au Fort de Bondues le 20 août 1943. **DOC 20**

Après son arrestation et dès qu'il apparaît qu'il détient des informations importantes, le suspect est torturé. Tout concourt alors à affaiblir le prisonnier : la mise en isolement, le manque cruel de nourriture, l'hygiène déplorable de la cellule...

Mandat de  
perquisition et  
d'amener

(1) Commissaire  
spécial, Commissaire  
central, Commis-  
saire de police ou  
Commandant de la  
brigade de gendar-  
merie

(2) Localité

(3) Préfecture ou  
Sous-Préfecture d

Nous, Préfet du Pas-de-Calais

Vu les renseignements à nous parvenus,  
d'après lesquels il résulte contre le nommé *Fayolle*  
*Léon* demeurant à *Boulogne-sur-mer*  
*Rue de Donnignies Haffreingue*  
inculpation d'infraction à l'article 285 du  
Code pénal modifié par la loi du 18 Décembre  
1893;

Vu l'article 10 du Code d'instruction  
criminelle;

Mandons et ordonnons à M. le (1)  
*Commandant de la Brigade de Gendarmerie*  
à (2) de tout en-  
tre, en cas d'empêchement, de se transporter  
à l'adresse sus-indiquée, et partout où besoin  
sera, à l'effet d'y rechercher et saisir tous  
objets d'origine suspecte ou paraissant sus-  
ceptibles d'examen, lesquels seront déposés à  
la (3) *Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer*

Mandons, en outre, de mettre le susnom-  
mé en état d'arrestation.

Requérons tous agents de la force publi-  
que de prêter main-ferme à l'exécution du  
présent mandat, lequel devra, après notifica-  
tion restée annexé au procès-verbal constatant  
l'opération.

Fait à *Arras* le  
mil neuf cent

Le PREFET,

DOC 18

Fiche de Léon Fayolle établie pour la préfecture par les  
Renseignements généraux en 1939.  
Coll. Archives Départementales du Pas-de-Calais

## COUR DE JUSTICE DE LILLE

# Une pourvoyeuse des bagnes nazis est condamnée à mort par contumace

Ancienne ouvreuse au théâtre de Lille, Lemoine Raymonde, 41 ans, ayant demeuré à **LA MADELEINE**, 32, rue du Docteur-Legay, se mit dès l'occupation au service de l'ennemi. Son activité consistait surtout à rechercher dans le Nord et le Pas-de-Calais, les personnes qui hébergeaient des parachutistes et des aviateurs, ainsi qu'à déceler les groupes de résistance, les dépôts d'armes et de munitions. A la suite de ses manœuvres, 22 personnes furent arrêtées, notamment le maire de **Tournehem**, ainsi que Delannoy qui devait mourir en prison et Wallard René qui devait être fusillé. Par contumace, la femme Lemoine a été condamnée à mort, à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens.

### DOC 19

Article de journal paru après la libération de Lille.  
Coll. Famille Wallard





**DOC 20**

Alexandre René Wallard est un résistant de la première heure. Nommé chef de groupe avec 35 hommes sous ses ordres, il fournit des renseignements. Il est arrêté le 13 mai 1943. Durant l'interrogatoire, les Allemands lui auraient dit : « Vous êtes trop dangereux pour nous M. Wallard ». Il est fusillé le 20 août 1943.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues

## 7. Le sang des martyrs

### *Une répression qui suscite des réactions*

La férocité de la répression a pour objectif d'intimider la population et de tuer toute velléité de résistance. Si ce but est parfois atteint, la **répression crée surtout son lot de « martyrs »**. Le mot même de « martyr » est largement exploité par les tracts et la presse clandestine. Il est évidemment utilisé par les milieux résistants chrétiens mais aussi par les communistes. Dans ce martyrologe, les résistantes, comme Suzanne Lanoy-Blin, occupent une place importante. Malgré la discrétion recherchée par les forces d'occupation, **les affaires impliquant des femmes ont un retentissement considérable. DOC 21**

La violence de l'occupation, qui s'abat de plus en plus sur de simples civils, rend la présence allemande et la collaboration française insupportables. L'image du terroriste, développée par l'occupant pour désigner le résistant, se retourne contre lui. **La répression de masse peut ainsi être considérée comme contre-productive**, comme le montre le massacre d'Ascq (nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 1944) qui provoque une émotion considérable. **DOC 22**

Les **représailles contre les collaborateurs** constituent la forme la plus extrême de réaction à la répression. Des listes de collaborateurs circulent à des fins d'intimidation. Mais le meurtre de collaborateurs notoires entraîne des prises d'otages et des représailles. **DOC 23**

# Contre les Assassins de Femmes!

FRANCAIS et FRANCAISES du NORD et du PAS-de-CALAIS,

## tous à l'Action!

LES HITLÉRIENS VIENNENT D'ASSASSINER SOUS LES TORTURES LA  
GRANDE PATRIOTE SUZANNE L A N O Y, PROFESSEUR D'ECOLE NORMALE,  
MÈRE D'UN ENFANT DE SEIZE MOIS.

Douai 6 Mars 1944. L'atroce nouvelle frappe au cœur tous les Patriotes: les hitlériens ont assassiné le professeur d'Ecole Normale Suzanne LANOY connue dans tous les milieux et particulièrement dans les mouvements ouvriers sous son nom de jeune fille, Suzanne Blin. L'atroce nouvelle ravive la haine patriotique sur son passage et provoque dans le Pas-de-Calais d'où Suzanne BLIN est originaire, une vague d'indignation, un sursaut de dégoût pour les misérables tortionnaires hitlériens, assassins de femmes.

Suzanne BLIN, intellectuelle au grand cœur, avait de bonne heure consacré la majeure partie de son activité à la défense de la classe ouvrière. Membre de notre Parti depuis 1934 elle y avait acquis par sa valeur, son dévouement et sa modestie, la sympathie de tous. Les solides travaux qu'elle réalisa de 1936 à 1939 à la Maison de la Culture de Lille ont puissamment contribué à développer le bagage théorique de nombreux militants des partis avancés. Et aucun de ceux qui l'ont connue, ne s'étonnera de la retrouver en 1944, militante du Front National, assassinée par les Boches.

La Gestapo arrêta Suzanne LANOY le 2 Mars et eurent 3 jours la soumit aux plus affreuses tortures, sans réussir à lui arracher un seul renseignement. Et au moment où ils tuaient à la prison de Cully cette héroïque Patriote Communiste, les Boches pillèrent sa maison emportant tous les objets de valeur. En cette occasion les Boches se montrèrent plus abjects que jamais, volant tout: argent, vêtements, victuailles, y compris quelques doigts de chocolat destinés à l'enfant de seize mois dont ils ont fait un orphelin.

Ils ont tué Suzanne BLIN. Ce nouveau nom de femme s'ajoute à la liste des martyres de l'Indépendance Nationale et rejoint dans l'histoire les Danièle CASANOVA, Mme SOLOMON, Thérèse PIERRE, etc...

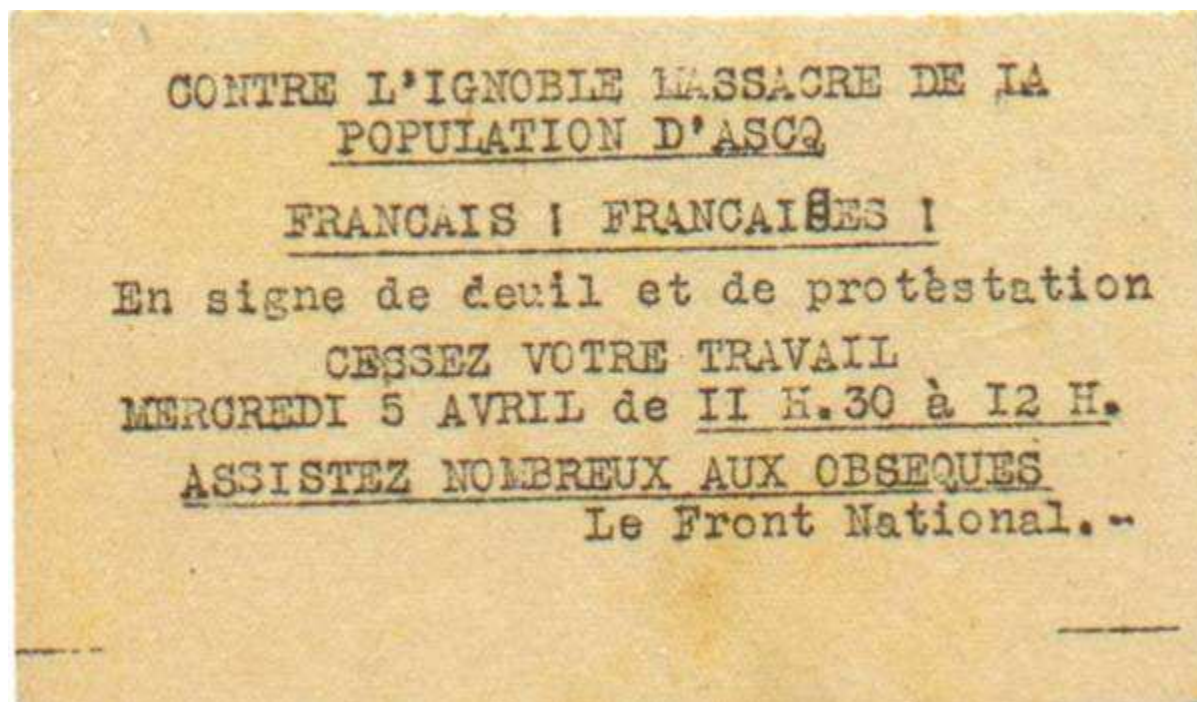
Vous pouvez trembler boches assassins et vous les traîtres, leurs tristes valets, la Mémoire de Suzanne BLIN sera impitoyablement vengée! Vous avez montré votre peur de la Résistance en torturant jusqu'à la mort une Femme Française dont la culture vous a écrasé jusqu'au dernier moment et dont l'énergie morale n'a faibli ni devant la douleur ni devant la mort.

## DOC 21

La mort sous la torture de Suzanne Lanoy-Blin, institutrice de Douai, scandalise l'opinion. Le fait qu'elle soit mère de famille et enceinte au moment de son décès, accroît encore l'émotion et l'indignation de la population nordiste.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues





**DOC 22**

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 1944, un détachement de la division SS Hitlerjugend assassine 86 hommes et jeunes gens, en représailles du déraillement de leur train en gare d'Ascq. C'est la première fois qu'un tel massacre se produit en France depuis 1940. La tragédie d'Ascq provoque une émotion considérable, comme le montre cet appel du Front National\*.  
Coll. Musée de la Résistance de Bondues

**OBERFELDKOMMANDANTUR (V) 670  
DER OBERFELDKOMMANDANT**

# **AVIS**

Par voie d'affiches en date du 30 Juillet 1942 la population a été informée de l'assassinat

**du mineur KACZMAREK de Fouquières-lez-Lens  
et du boucher Leonhard GRUSCHKA d'Harnes**

et elle a été invitée à aider la police chargée de l'enquête en donnant toutes indications utiles. En réponse à cet avis, une nouvelle tentative de meurtre a été commise, en août 1942, contre une personne connue pour son attitude loyale envers les forces d'occupation. Par cet acte le nombre des victimes s'est porté au total de deux morts et trois blessés, dont quelques-uns grièvement.

En conséquence j'ai ordonné la

## **déportation de 50 Personnes**

appartenant à des milieux communistes et polonais nationaux.

*Lille, le 18 Septembre 1942.*

*Signé : NIEHOFF*  
Generalleutnant

## 8. « Vous êtes condamnés à... »

### Les procès et tribunaux militaires en zone rattachée

**Le principal Tribunal militaire allemand de Lille se tient dès l'automne 1940** dans un appartement réquisitionné du boulevard de la Liberté. Trois juges, généralement deux officiers et un simple soldat, composent ce tribunal. **DOC 24**

Un greffier tape les débats. Un avocat allemand est chargé de la défense des personnes présentées devant les juges. Bien souvent, un inspecteur de la Gestapo, qui a instruit l'affaire, est appelé comme témoin et accusateur. Lorsqu'un recours en grâce est possible, un dossier de demande de réduction de peine est déposé par les instances politiques françaises (mairie, sous-préfecture, préfecture) le plus souvent à la demande des familles et des avocats. **DOC 25**

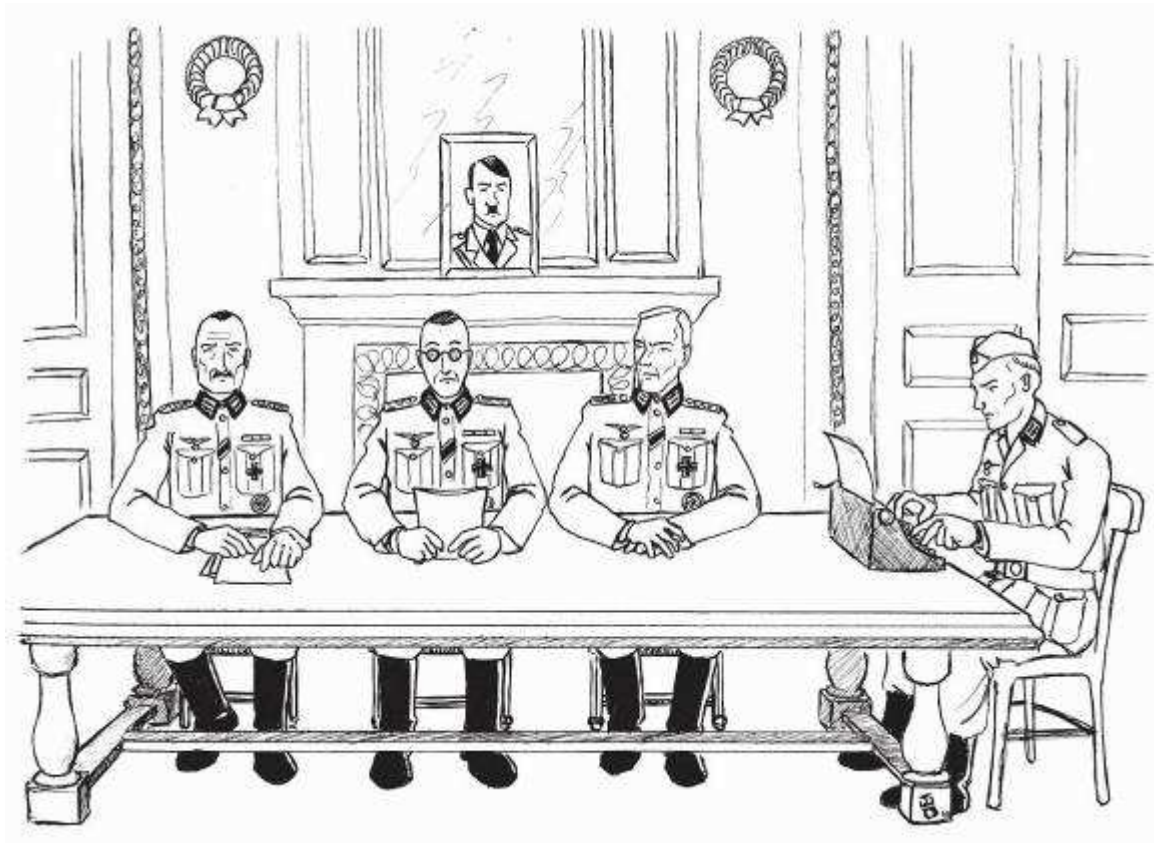
L'éventualité la plus probable est une commutation de la peine de mort en travaux forcés. Certains dossiers de recours en grâce peuvent être collectifs. Ils sont alors transmis au commandement militaire de Bruxelles. Les retours sont très rarement positifs.

**La Section spéciale de la Cour d'appel de Douai**, créée par le régime de Vichy en août 1941, est chargée de juger les suspects de « menées communistes ». **DOC 26**

Tout recours est impossible. Le traitement des résistants communistes est particulièrement sévère puisqu'ils sont susceptibles d'être incarcérés bien au-delà de la durée de leur peine officielle, voire d'être déportés à l'issue de celle-ci.

1996 détenus comparaissent devant la Section spéciale. Un tiers est acquitté et douze condamnations à mort ont été prononcées.





**DOC 24**

Reproduction du principal Tribunal militaire allemand de Lille  
Dessin de Jean-Gabriel Delebecq

Paul DELMOTTE  
Avocat à la Cour  
d'Appel  
10 Rue Lambrecht  
Douai

Douai, le 17 Juin 1943

Monsieur le Préfet Régional  
du Nord et du Pas-de-Calais  
Lille

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le sieur WALLARD René, Garafiate, demeurant à Bruay-les-Mines, (Pas-de-Calais), a été condamné à la peine de mort par jugement en date du 16 Juin courant, rendu par le Tribunal allemand de l'Armée de l'Air, séant à Lille, 7 Boulevard Vauban, pour espionnage.

Je regrette que mes efforts dans la défense de M. WALLARD n'aient pu lui éviter l'application de cette peine.

Un recours en grâce en faveur du condamné sera déposé, sous quelques jours, et transmis par les soins du Tribunal qui a rendu le jugement, à M. le Général Commandant le secteur aérien de la Belgique et du Nord de la France à Bruxelles.

A toutes fins utiles, je vous signale que la procédure relative à cette affaire était secrète.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très respectueuse.

signé: DELMOTTE.

## DOC 25

Demande de recours en grâce de Maître Delmotte, avocat d'Alexandre René Wallard, condamné à la peine de mort.

Coll. Archives Départementales du Pas-de-Calais



**DOC 26**

René Ruelle est condamné à une peine de prison par la Section spéciale de la Cour d'appel de Douai. Mais il échappe à l'incarcération en entrant en clandestinité.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues



## 9. Des instants sombres et tragiques (1)

### *Des lieux de détention dans le Nord-Pas-de-Calais et en Belgique*

**Trois établissements pénitentiaires de la zone rattachée reçoivent la plupart des prisonniers arrêtés par les autorités allemandes** : la prison Saint-Nicaise à Arras, celle de Cuincy, près de Douai, et celle de **Loos-lès-Lille, principal centre de détention de la région.**

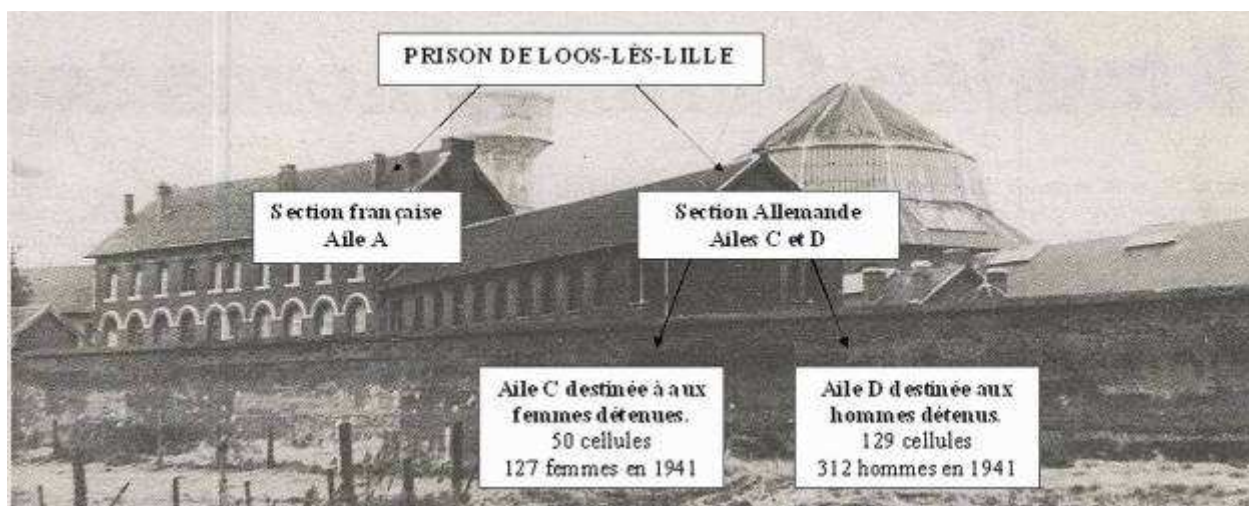
**DOC 27** et **DOC 28**

Mais faute de place dans ces trois structures, de nombreux autres lieux de détention sont alors créés, comme la caserne Vandamme de Lille ou la prison de la Feldgendarmerie à Boulogne-sur-Mer.

Ce dispositif carcéral de la zone rattachée est complété d'une part par les **prisons belges qui servent aux autorités allemandes à absorber le trop-plein des prisons françaises**, et d'autre part par des **camps de transit et d'internement**, qui se situent en zone interdite\* comme en Belgique.

Le camp de Doullens, dans la Somme, est ainsi ouvert en septembre 1941 : des centaines de personnes y sont internées jusqu'à la fermeture du camp en mars 1943.

En Belgique, la forteresse de Huy (près de Liège), antichambre de la déportation, sert de lieu de transit. Un premier convoi au départ de Valenciennes arrive le 4 juin 1941 avec 273 prisonniers. De nombreux autres convois suivent. Quant au Fort de Breendonk, près de Malines (entre Bruxelles et Anvers), il devient un camp de détention réservé aux résistants et prisonniers politiques. Ces derniers y restent en moyenne trois mois avant d'être déportés. **DOC 29**



## DOC 27

Dans chaque prison départementale, deux sections distinctes sont créées : l'une allemande, théoriquement inaccessible au personnel français ; l'autre française, sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire de Vichy.

À la direction de la section allemande de la prison de Loos, le capitaine autrichien Otto Siebler est secondé par deux Allemands, l'adjudant Muller et le sergent Albrecht.

Les surveillants sont tous membres de la Wehrmacht, à l'exception du surveillant-infirmier français Doyen qui permet aux détenus de communiquer entre eux.

Photo : Coll. La Coupole  
© Musée de la Résistance de Bondues

# Règlement d'ordre intérieur

pour la Prison Militaire Allemande de Loos

(Valable pour les prisonniers civils)

1. Commandant de l'établissement : Capitaine Friemann.  
Chef de prison : Sergent Wagner.
2. Les instructions du personnel de surveillance allemand doivent être observées. Toute désobéissance sera punie.
3. Les réclamations peuvent être faites au Chef de prison.
4. Au réveil chacun doit immédiatement se lever. Aussitôt la cellule doit être nettoyée et le lit doit être mis en ordre.
5. Il est défendu de se coucher pendant la journée ou de s'asseoir sur le lit. Les couvertures ne peuvent pas servir de coussin.
6. Il est défendu de regarder par la fenêtre.
7. Il est défendu de frapper sur les murs, les portes ou les fenêtres, de salir ou d'afficher les murs, de chanter, de siffler, de faire du bruit, d'entrer en communication avec d'autres détenus ou de leur passer quoi que ce soit.
8. L'habillement doit toujours être soigné.
9. Quand un officier ou un fonctionnaire supérieur ou le chef de prison entre dans la cellule, le détenu se lève, se place sous la fenêtre et cite son nom.
10. En cas de maladie s'adresser au surveillant.
11. Les détenus iront au bain tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines.
12. L'alimentation est assurée par l'administration de la justice française.
13. Les achats à la cantine se font d'après des prescriptions spéciales.
14. **A. Correspondance.**
  - a) **Les prévenus** sollicitent l'autorisation de correspondre de celui qui est chargé de l'instruction.
  - b) **Les condamnés** peuvent écrire une lettre tous les 15 jours.
  - c) **Des lettres et des pétitions à des services et des autorités** peuvent en tout temps être écrites.
  - d) **Contrôle de la correspondance.**  
Toutes les lettres sont censurées et doivent être remises ouvertes aux surveillants.
15. **Toute infraction au présent règlement d'ordre intérieur** sera punie disciplinairement.

*Friemann*  
Capitaine et Commandant.

DOC 28

Règlement de la prison de Loos.  
Coll. Musée de la Résistance de Bondues





### DOC 29

En 1940, le Fort de Breendonk devient un « SS-Auffanglager » (ou « camp d'hébergement ») sous tutelle de la Sipo-SD.

Durant la première année d'occupation, les Juifs constituent la moitié du nombre total de prisonniers. À partir de 1942 et la création du « Sammellager » (« camp de regroupement ») de la caserne Dossin où les Juifs sont rassemblés avant leur départ vers l'est et les camps d'extermination, la plupart des Juifs disparaissent alors de Breendonk qui devient petit à petit un camp pour les prisonniers politiques et les résistants.

© Fort de Breendonk

## 10. Des instants sombres et tragiques (2)

### *Déportations et exécutions dans le Nord-Pas-de-Calais*

**Deux convois tragiques** marquent la déportation de répression dans la région. Suite à la grande grève des mineurs de mai-juin 1941, 273 hommes sont envoyés à la citadelle de Huy en vue d'une déportation, qui a lieu le 23 juillet 1941. 244 mineurs sont ainsi déportés au camp de Sachsenhausen, sans jugement. Il s'agit des **premiers déportés de France**.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1944, 871 résistants, qui ont été regroupés à la prison de Loos, sont transportés jusqu'à la gare de Tourcoing et quittent la France dans un train spécial pour les camps nazis. **Le « train de Loos » est ainsi le dernier convoi de déportés à partir de la France**. Seuls 275 reviennent des camps. **DOC 30**

**On estime aujourd'hui à 6704 les déportés de répression au départ de la zone rattachée entre 1940 et 1944.**

Dans la zone rattachée, **les exécutions de résistants débutent à l'été 1941** : le 20 août, à la prison Saint-Nicaise d'Arras, Albert Bekaert est fusillé pour avoir participé à un sabotage. On estime qu'au total, **dans la région, 552 personnes ont été fusillées et 5 guillotines pour faits de résistance**.

**L'occupant utilise essentiellement les forts de la région comme lieux d'exécution**. Ainsi, entre le 17 mars 1943 et le 1<sup>er</sup> mai 1944, 68 résistants sont fusillés au fort de Bondues. **DOC 31**

Suite à l'exécution, les autorités allemandes ne préviennent pas automatiquement les autorités françaises ou la famille du fusillé. Il n'est pas rare de voir des familles entreprendre des démarches pour obtenir des nouvelles ou encore une grâce alors que leur proche est décédé. Lorsque l'information est communiquée, le lieu de l'exécution n'est jamais clairement mentionné ou même s'avère faux.

L'Avis publié dans les journaux officiels par l'OFK 670 permet d'avertir la population de l'exécution de la peine. Mais cette parution est souvent tardive. **DOC 32**



**DOC 30**

Omer Mercier, dont le visage est figé dans un moule en plâtre visible au Musée de la Résistance de Bondues, fait partie du « train de Loos » (1<sup>er</sup> septembre 1944). Il est l'un des 275 survivants.

© Claire Crétel





**DOC 31**

Fossés du Fort de Bondues où sont exécutés 68 résistants entre le 17 mars 1943 et le 1<sup>er</sup> mai 1944.

Coll. CHL de Bondues

Oberfeldkommandantur (V) 670  
L'Oberfeldkommandant

# AVIS

Par des jugements des tribunaux de guerre, ont été condamnés à mort, pour avoir favorisé l'ennemi respectivement pour menées communistes et pour possession d'armes prohibées, les personnes suivantes :

1. LANERY Jules de Rosendaël,
2. HERBEAUX Louis de Rosendaël,
3. BONPAIN René de Rosendaël,
4. LE BIHAN Jean de Calais,
5. ROUSSEAU Jean de Lille-Lambersart,
6. BURCZYKOWSKI Félix de Sallaumines,
7. ZALUCSKOWSKI Félix de Sallaumines,
8. HAPIOT Julien de Loos-en-Gohelle.

Les condamnés LANERY, HERBEAUX, BONPAIN et ROUSSEAU étaient membres d'une organisation qui avait pour but de préparer l'insurrection armée dans le pays. LE BIHAN était déjà actif depuis l'année 1940 dans le même sens. Selon les dispositions en vigueur ces personnes ont encouru par ces agissements la peine capitale.

BURCZYKOWSKI et ZALUCSKOWSKI appartenaient ensemble avec KNIA déjà condamné à mort par le tribunal spécial français, à une bande de terroristes polonais, qui entreprenait des attaques à main armée contre des fermes, boulangeries et mairies et par ce fait terrorisait la population française. En même temps ils attaquaient des membres de l'armée allemande et ils participaient spécialement au coup de main dirigé en janvier 1943 contre le restaurant de la Wehrmacht, connu sous le nom de « Franziskaner ».

HAPIOT était déjà avant la guerre un communiste fanatique et il avait travaillé activement jusqu'au moment de son arrestation dans le parti communiste.

Les jugements ont été exécutés.  
Lille, le 9 octobre 1943.

## DOC 32

Cet avis d'exécution du « groupe de Rosendaël » est publié le 9 octobre 1943.

Pourtant, l'abbé Bonpain a été fusillé au Fort de Bondues le 30 mars 1943 et Jean Rousseau le 30 juin 1943.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues

## 11. Vengeance ou justice ?

### *L'après-Libération*

À partir du 3 septembre 1944, la législation du gouvernement provisoire s'applique dans le Nord-Pas-de-Calais. C'est **Francis Louis Closon**, intellectuel rallié à la France Libre dès juin 1940 et second de Jean Moulin, qui est investi de la charge de commissaire de la République. Il prend immédiatement les **mesures pour éviter une épuration sauvage**, comme celle qui s'est produite en France méridionale. Il ordonne l'arrestation et l'internement de toutes les personnes suspectées et exposées à la colère populaire afin de garantir leur sécurité et d'assurer un jugement régulier. **DOC 33**

Les cours de justice doivent traiter des milliers de dossiers. Mais **l'épuration légale reste exceptionnellement modérée** : sur 6800 jugements, seules 43 exécutions. Il y a 4000 condamnations à des peines de prison mais de courte durée. La condamnation à mort du commissaire de police Dobbelaere, chef de la brigade spéciale de la police judiciaire de Lille, est ainsi une exception. **DOC 34**

Le 24 avril 1945, le suicide du préfet Carles, arrêté en septembre 1944, met un point final à l'épuration dans la région.

Après la Libération ont lieu les **procès des Allemands**. Les dirigeants nazis sont jugés devant des cours internationales, comme à Nuremberg (1945-1946) ou à Hambourg (1947-1948). Von Falkenhausen, à la tête du commandement militaire de Bruxelles jusque juillet 1944, est jugé à Bruxelles.

D'autres Allemands sont jugés par des tribunaux militaires français. **DOC 35**

Ainsi se tient, entre le 2 et le 6 août 1949, le procès des auteurs du massacre d'Ascq (juin 1944). Huit accusés sont présents. Seize condamnations à mort sont prononcées. Les condamnés sont graciés le 14 juillet 1955 par le président de la République René Coty.





**DOC 33**

Arrestation de collaborateurs à la libération de Lille.

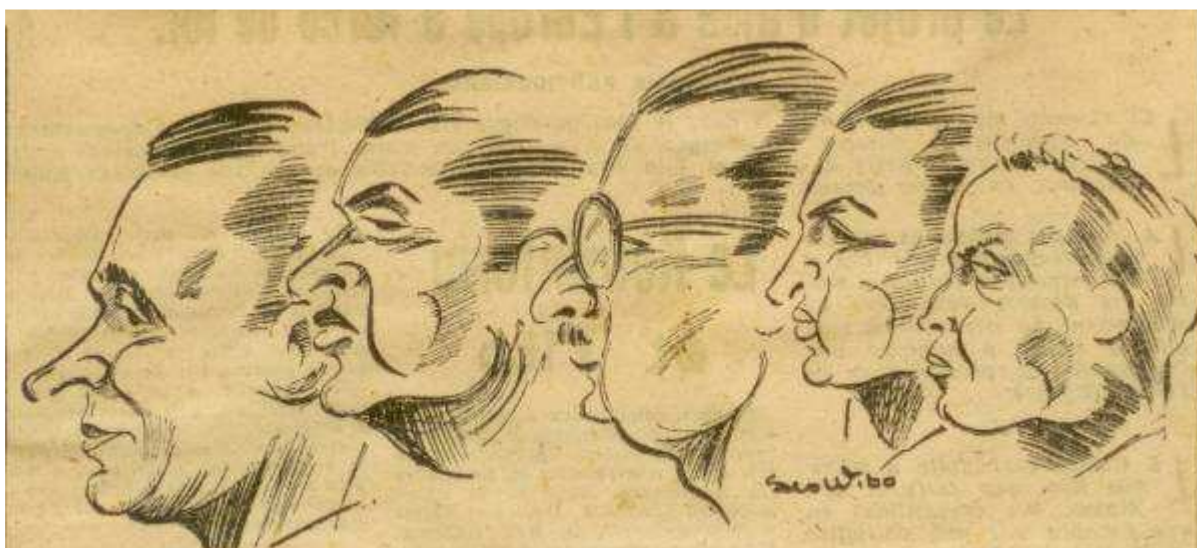
Coll. Robert Liénart



**DOC 34**

Procès du commissaire de police Dobbelaere, chef de la brigade spéciale de la police judiciaire de Lille.

Coll. A. Pierrard



De gauche à droite : Habener, Rosendhal, Paarmann, Schrader et Paul Nauheim.  
Croquis d'audience de Leo Wro

# LE PROCÈS DES BOURREAUX DE LA GESTAPO DE LA MADELEINE - qui torturèrent plus de cent résistants - S'EST OUVERT HIER À LILLE

Lundi après-midi s'est ouvert devant le Tribunal militaire de Lille, le procès des membres de la Gestapo qui exercèrent leur sinistre activité rue François de Baedts, à LA MADELEINE-LILLE. C'est le Palais Rameau qui avait été choisi comme siège du Tribunal, dans l'impossibilité de trouver dans les locaux habituels de la Justice de salles suffisamment grande pour la tenue de ce procès auquel comparassent cinq accusés et viendront déposer dans les jours qui suivent une cinquantaine de témoins, pour la plupart des patriotes qui eurent à subir des sévices de la part de ces policiers allemands.

## DOC 35

Le procès des Gestapistes de La Madeleine a lieu au Tribunal militaire de Lille du 28 juin au 3 juillet 1948.

Coll. Musée de la Résistance de Bondues



## 12. « N’oublie jamais »

### *Les mémoires de la répression*

**La mémoire de la répression est plurielle** : il y a ainsi une mémoire gaulliste de la répression, une mémoire communiste...

Ces mémoires sont vivifiées par le **travail des historiens** qui coordonnent des enquêtes et des publications et qui établissent des bilans toujours plus précis.

Pour rendre hommage aux morts et perpétuer le souvenir, **des lieux de mémoire et de commémoration** ont vu le jour depuis 1945.

À la citadelle d’Arras, 218 plaques sont apposées en souvenir des otages et résistants exécutés en ce lieu entre 1941 et 1944. Une grande partie de ces fusillés est constituée de militants du Parti communiste français. **DOC 36 et 37**

À Lille, la Noble Tour, située dans le quartier Saint-Sauveur, devient après-guerre un lieu de mémoire de la Résistance, inauguré par le général de Gaulle en personne en 1959. Elle a été rebaptisée en 1975 « Mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation ». La sculpture d’André Bizette-Lindet et l’urne de pierre renfermant les cendres provenant des camps de la mort rappellent le souvenir des victimes du nazisme.

À Loos-lès-Lille, un mémorial a été aménagé devant la prison en hommage aux 871 déportés du « train de Loos » du 1<sup>er</sup> septembre 1944. **DOC 38**

À Bondues, près du Fort, une stèle a été érigée à la mémoire des 68 fusillés. Une sculpture appelée « Témoignage » et réalisée par Eugène Dodeigne, a été installée à l’emplacement du poteau d’exécution, dans la Cour sacrée du Fort.

De manière générale, **de nombreuses rues portent le nom des victimes de la répression**. Par exemple, à Tourcoing, Roger Speybrock a donné son nom à sa propre rue. Fusillé au Fort de Bondues le 19 janvier 1944, cet agent de renseignement avait écrit à ses parents juste avant d’être exécuté : « je veux être oublié dans vos souvenirs [...] ne redites pas même mon pauvre nom ». Sa ville en a décidé autrement et a préféré saluer son courage.

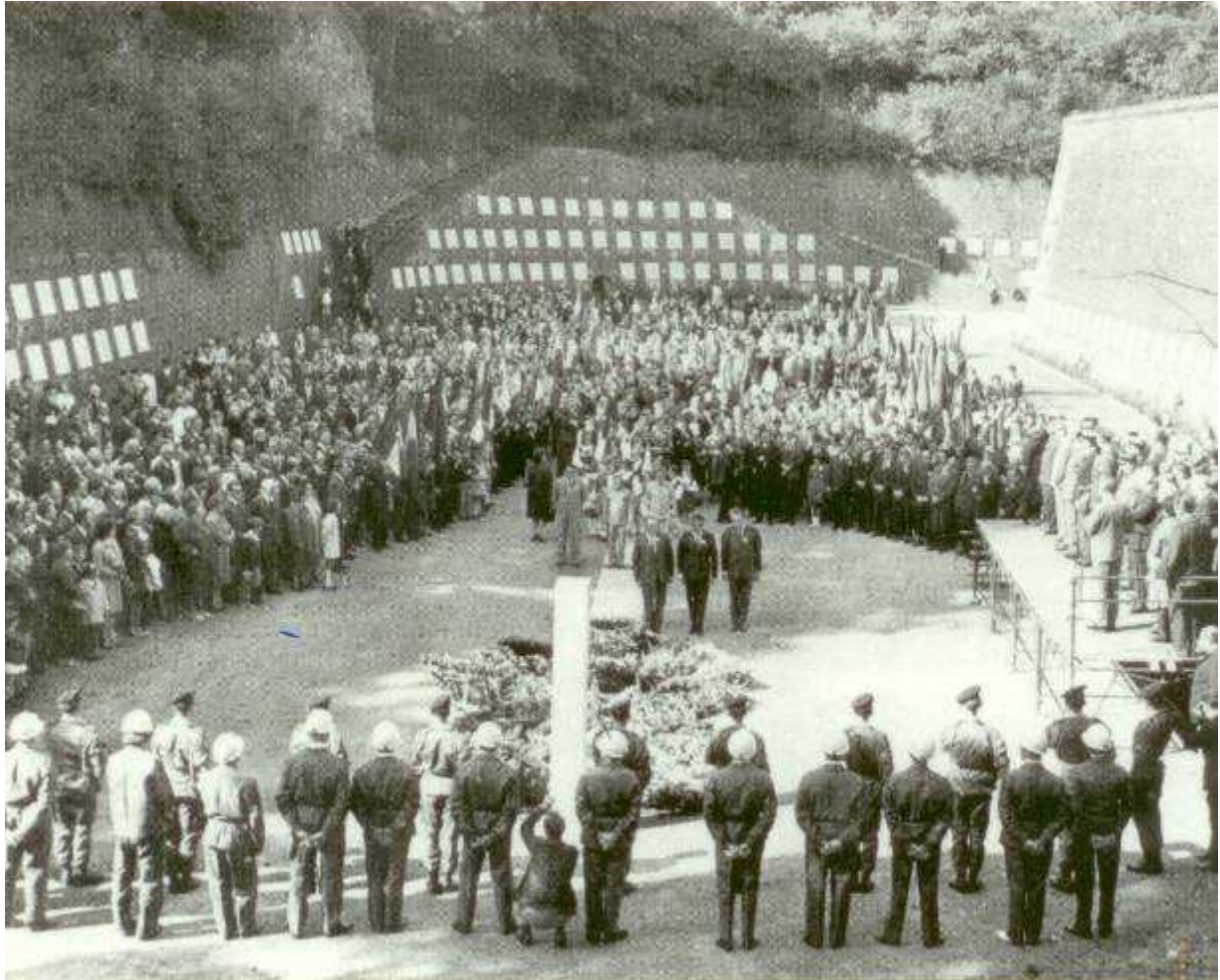


**DOC 36**

**Carte du Parti communiste français.**

Après la Libération, le PCF (Parti communiste français) se présente comme le « parti des 75000 fusillés ».

Coll. Musée de la Résistance de Bondues



**DOC 37**

Cérémonie commémorative au Mur des fusillés de la Citadelle d'Arras en 1969.

Coll. La Coupole





**DOC 38**

Mémorial aménagé devant la prison de Loos en hommage aux 871 déportés du « train de Loos ».

© Claire Créteil

## Lexique

**Abwehr** : service de renseignements de l'état-major allemand de 1925 à 1944.

**Conventions de La Haye** : textes issus de conférences de la paix (1899 et 1907) qui développent des règles concernant la guerre sur terre et qui protègent notamment les combattants mis hors de combat.

**Intelligence Service** : service de renseignements extérieur britannique dépendant du Foreign Office. Aussi appelé M16.

**Franc-tireur** : combattant qui n'appartient pas à une armée régulière.

**Front National** : mouvement composé de résistants communistes et créé en 1941.

**Gestapo** : mot tiré de l'allemand Geheime Staatspolizei et signifiant « police secrète d'État ». Elle dépend du RSHA.

**GFP (Geheime Feldpolizei)** : police secrète de l'armée allemande, chargée des enquêtes importantes.

**GMR** : Groupes mobiles de réserve. Une des forces de répression du régime de Vichy.

**Marche germanique** : ici, idée selon laquelle par la « race », l'économie, la géographie, l'histoire et la culture, le Nord de la France appartient à l'Europe germanique.

**Milice** : organisation paramilitaire française créée en janvier 1943 par le gouvernement de Vichy.

**Militärbefehlshaber (MBH)** : commandement militaire allemand de la Belgique et du Nord de la France.

**Nuit et Brouillard** : en allemand « Nacht und Nebel » (NN). Décret du 7 décembre 1941, signé par le maréchal Keitel, ordonnant la déportation pour tous les ennemis ou opposants du Reich. En application de ce décret, toutes les personnes représentant un danger pour la sécurité de l'armée allemande (saboteurs, résistants) doivent être transférées en Allemagne et disparaître dans le secret absolu.

**OCM** : Organisation civile et militaire. Mouvement de la Résistance le mieux structuré et le plus largement implanté dans le Nord-Pas-de-Calais. Il s'y installe à partir de 1942, à l'initiative de l'industriel Roland Farjon. Le mouvement recrute chez les notables et des membres des classes moyennes.

**OFK 670** : Oberfeldkommandatur 670. Structure commandant le Nord-Pas-de-Calais durant l'Occupation.

**Propagandastaffel** : agence de propagande allemande.

**RSHA** : Reichssicherheitshauptamt. Office central de la sécurité du Reich.

**Sipo-SD** : Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst. Structure du RSHA, la Sipo-SD est le service de sécurité du parti nazi et de la SS.

**Zone interdite** : zone très vaste située à l'intérieur de la zone occupée, qui comprend douze départements. Pendant des mois, les Allemands interdisent à ceux qui sont partis au moment de l'exode de rentrer dans la zone interdite, en passant la « ligne verte » ou « ligne Nord-Est ».



## Bibliographie indicative

Tous les ouvrages sont consultables au Musée de la Résistance de Bondues

### 1) Ouvrages généraux

- *La vie à en mourir, lettres de fusillés 1941-1944*, lettres choisies et présentées par Guy KRIVOPISKO, préface de François MARCOT, Tallandier, 2003
- AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François, *La France des années noires*, Tome 2 : De l'Occupation à la Libération, Histoire, Edition du Seuil, 2000.
- BELOT Robert, *Paroles de résistants*, Berg International Editeurs, 2001.
- COINTET Michèle et Jean-Paul, sous la dir., *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Tallandier, 2000.
- COUDERC Frédéric, *Les R.G. sous l'Occupation*, Orban, 1995.
- GUENO Jean-Pierre et PECNARD Jérôme, *Paroles de l'ombre : Lettres et carnets des Français sous l'Occupation (1939-1945)*, Les Arènes, 2009.
- JONCA Karol, KONIECZNY Alfred, *Nuit et brouillard, l'opération terroriste nazie, 1941-1944 : la vérité*, Documentation historique, 1981
- LABORIE Pierre, *Les Français sous Vichy et l'Occupation*, Editions Milan, Collection Les Essentiels, 2003.
- ORY Pascal, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Seuil, 1980
- PAXTON Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Points Seuil, 1997
- PIKETTY Guillaume, *Français en Résistance : carnets de guerre, correspondances et journaux personnels*, Robert Laffont, 2009.
- REILE O. (Colonel), *L'Abwehr : Le contre-espionnage allemand en France de 1935 à 1945*, France Empire, 1970
- VARAUT Jean-Marc, *Le procès de Nuremberg*, Perrin, 2002.

## 2) Ouvrages sur le Nord-Pas-de-Calais

- *Le carnet de Charles Debarge*, texte établi et annoté par GHIENNE Bernard, Gauheria, 2001
- *Le journal de guerre de Jeanne DESTOMBE*, édition privée
- DEJONGHE Etienne, LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande, 1940-1944*, Voix Du Nord, 2000.
- D'HALLENDRE Edgard, *Eugène d'Hallendre*, édition privée, 1979.
- FAUQUETTE Alexandre, *James Venture, ce héros ! : L'histoire exceptionnelle d'un résistant et déporté du Train de Loos*, Loos, 2010
- LE MANER Yves, préface Annette WIEVIORKA, *Le Train de Loos, le grand drame de la déportation dans le Nord-Pas-de-Calais*, 2003.
- LE MANER Yves, THIERY Laurent, *Fusillés et déportés du Nord Pas de Calais 1939-1945*, La Voix du Nord, 2005.
- MOCQ Jean-Marie, *Ascq, 1er Avril 1944, La longue marche du souvenir*, Edition des beffrois, 1984
- MOCQ J. M. (Docteur), *Ascq 1944, la nuit la plus longue*, Actica Editions, 1971.
- MOCQ J.M., *La 12. SS Panzer-Division Massacre Ascq Cité martyre*, Editions Heimdal, 1994
- MORTREUX Louis, *Cuinchy, Les années sombres de la guerre 1940-1944*, Littéra 1996
- MUSEE DE LA RESISTANCE DE BONDUES, « *Ils étaient 68 ...* » : *l'histoire des 68 fusillés du Fort de Bondues*, édition Musée de la Résistance de Bondues, Bondues, 2010.
- ODDONE Patrick, *Un drame de la résistance dunkerquoise, le démantèlement de la branche Nord du réseau « Alliance » et l'exécution des résistants rosendaëliens, Louis Herbeaux, Abbé René Bonpain, Jules Lanery*, Punch Editions (x2), 2003
- OUTTERYCK Pierre, *Martha Desrumaux : une femme du Nord, ouvrière, syndicaliste, déportée et féministe*, Comité Régional CGT, 2010
- POUILLE Jean, *Vae Victis, Journal d'un jeune Armentiérois pris dans la tourmente de la Seconde Guerre Mondiale*, 2003, 2 tomes
- SOUDAN Jean, *Flossenbürg Matricule 43.400 : Un lycéen roubaisien dans la tourmente 1940-1945*, édition privée

L'exposition se tient au Musée de la Résistance de Bondues, du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 15 mai 2011.

Elle est organisée à l'initiative de l'association *Souvenir de la Résistance et des Fusillés du fort de Bondues* et soutenue par la Mairie de Bondues.

Elle a été conçue par un conseil scientifique présidé par Odile Louage et composé de Marie-Christine Bouche, Claire Crétel, Grégory Célerse Francis Delannoy et Hélène Priego.

Remerciements particuliers à Claire Crétel et Hélène Priego qui ont assuré l'organisation de l'exposition et qui ont facilité la réalisation de ce livret.

Le guide de visite a été réalisé par Stéphane Henry, professeur agrégé d'Histoire-Géographie, responsable du service éducatif du Musée de la Résistance de Bondues.

Musée de la Résistance de Bondues  
Hôtel de Ville  
16, place de l'Abbé Bonpain  
59910 BONDUES  
Tél : 03 20 28 88 32  
[www.ville-bondues.fr/musee](http://www.ville-bondues.fr/musee)

Musée de la  
Résistance  
de Bondues

